

NCIALE

\$ 5,000,000.00  
\$ 4,500,000.00  
\$ 40,646,000.00

és à son départe-  
urs, ces messieurs  
ri avec tels dépôts.  
ctionnaires lors de  
recteurs.

RTE

Québec, d'Ontario  
-Édouard.

CHEVAL  
RIT?

ède souverain  
LE CÉLÈBRE  
SÉRIEUX  
POUR LES  
MALADIES  
DU CHEVAL

envisant Tour,  
une. Aussi très  
ans les cas de

vétérinaires.  
surprenants dans  
rogrès de la ma-  
de l'endurance

VIVAT  
CÉLEBRE  
SÉRIEUX  
POUR LES  
MALADIES  
DU CHEVAL

MOBILE  
L'ARGENT

la CHAUDIERE

Si Employez la vraie  
"ook" de 7-16 pcs.  
au améloré McDo-  
s fours en tôle unie  
ans le sine et le plomb  
saudons cependant la  
utre étant préjudicia-  
es.

être relevé du côté  
n du transvasage de  
rocher cette dernière,  
ne sont pas jointes  
ces deux parties, lui  
e, évitant ainsi toute

NALD AMELIORE

s Limited

P. Q.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ  
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de  
Québec..... 1.00  
Cité de Québec et pays  
étrangers..... 1.50  
Pour les Sociétaires de  
la Coopérative Fédé-  
rée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 12c. la ligne  
Annonces classifiées 25 mots, 50  
sous par insertion, plus un sou  
par mot additionnel au-dessus  
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annon-  
ces écrire au "Bulletin de la  
Ferme", Limite, 111 Côte de  
la Montagne, (Édifice Morin),  
Québec, Case postale 129—  
Tél. 2-4297.

# LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION  
111, CÔTE DE LA MONTAGNE, QUÉBEC.  
RÉDACTION  
114, RUE ST-PAUL-EST, MONTRÉAL.

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux  
intérêts de la ferme et du foyer  
rural.

Elle est rédigée par un comi-  
té de techniciens et de prati-  
ciens agricoles assistés de colla-  
borateurs occasionnels et de  
correspondants de diverses ins-  
titutions agricoles. Toute col-  
laboration est sujette au con-  
trôle du directeur.

La correspondance concernant  
la rédaction doit s'adresser au  
Directeur du "Bulletin de la  
Ferme", Case postale 129, H.ute-  
ville, Québec.

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIV

LE 11 MARS 1926

Numéro 10

## MISE AU POINT

### La vérité sur la vente de l'organe de la Coopérative

En réponse à une nouvelle affirmation de M. Noé Ponton, que la vente du "Bulletin des Agriculteurs" avait été approuvée par M. Caron, ministre de l'Agriculture, "Le Soleil" a publié partie d'une lettre de M. le Dr Lafortune, adressée à M. Ponton, le 4 octobre 1922, et qui se lit comme suit:

"Si j'ai bien compris, et au besoin, je vous prierais de me corriger, "le Bulletin" a été payé trente-cinq mille dollars, dont dix mille piastres ont été payées à même les cent quatre-vingt-quatre actions souscrites et payées. Les vingt-cinq mille piastres encore dues sont remboursables par versements annuels de cinq mille dollars, plus intérêt à 6% et dont le premier sera dû en novembre prochain. Cette obligation est garantie par des amis, en billets de faveur pour une somme de \$16,750.00, et par une hypothèque de huit mille dollars, sur le matériel du journal. Les dépenses d'organisation et le paiement initial ont déjà absorbé le produit des cent quatre-vingt-quatre actions vendues.

"Pour éviter aux amis de déboursier le montant de leur faveur et pourvoir au développement du journal, les actionnaires viennent de décréter l'émission de débentures au montant de \$50,000, pour lesquelles la Cie n'a aucune garantie à offrir, hors la valeur corporelle du journal. Les directeurs lanceront silencieusement cet emprunt en s'adressant d'abord aux dévôts dont l'exemple entrainera le public fermier. C'est désormais le mariage de la Cie ou du journal avec la cause agraire. Imperium in imperio.

"Vous savez que nos cultivateurs, trop souvent victimes de schémas ou exploités, sont devenus d'une méfiance facilement éveillée.

"Vous voyez de là le sérieux inconvénient de risquer cette émission, sans exposer et définir deux fois, franchement et complètement, les relations de la Cie du Bulletin avec l'organisation des "Fermiers-Unis".

"Comme vous me le disiez déjà, dans les transactions avec la Coopérative Centrale pour la vente du Bulletin, IL Y A PLUSIEURS TRAITS DIFFICILEMENT

"EXPLICABLES, il y a aussi les relations étroites qui existent entre la Cie, le journal et la maison Trudel etc., enfin tout autant de facteurs qui font conclure au public la jonction intéressée de l'Association des F.-U. et du groupe de la Cie P. R. Que l'insuccès financier survienne, que les adversaires du mouvement exploitent ces rapprochements, que vos ennemis publient aussi à grand fracas toute cette épisode de la "Cie Rurale, dissection de quelque trois cents actions déjà émises et l'émission des débentures sans garantie matérielle et sans prospectus, et vous voyez le retentissement dommageable aux F.-U. Beaucoup m'importe le sort de l'Association comme peu m'importent les agissements des individus, s'ils ne se greffent pas à son développement."

Comme nos lecteurs peuvent le voir, ce document révèle des dessous intéressants. "Le Bulletin de la Ferme" ne fait pas de polémique. Il a laissé passer, sans les relever, nombre d'injures et d'allusions blessantes autant que mensongères, mises en circulation par la feuille que M. Auguste Trudel contrôle, et dans laquelle son associé, M. Ponton, écoule sa bile.

Mais il y a des limites à la calomnie et à l'injustice, et si nous intervenons dans le débat, c'est parce que nous savons que jamais le ministre de l'Agriculture n'a consenti à la vente du "Bulletin des Agriculteurs", comme on l'affirme faussement.

Les affidavits que M. Ponton invoque ont été formellement contredits par d'autres affidavits désintéressés, qui ont été publiés, mais que M. Ponton se garde bien de rappeler.

A qui fera-t-on croire, d'ailleurs, que le ministre a pu approuver cette vente scandaleuse, quand il est allé jusqu'à offrir un subside de \$5,000.00 aux anciens directeurs, s'ils voulaient abandonner leur projet? Il a en plus insisté pour que les actionnaires soient consultés avant de conclure le marché. Mais les anciens directeurs, habilement circonvenus, ont été sourds à toutes ces offres et ces représentations et ils ont passé outre.

La lettre de M. le Dr Lafortune, l'un des directeurs des Fermiers-Unis, vient jeter un nouveau jour sur cette affaire et elle confirme, en tous points, la position prise par M. Caron.

M. Lafortune, dont personne n'osera mettre la parole en doute, rappelle en effet à M. Ponton son admission compromettante: "que dans les transactions avec la Coopérative Centrale, pour la vente du Bulletin des Agriculteurs", il y avait plusieurs traits difficilement explicables."

Cette déclaration de M. Ponton à un honnête homme comme le Dr Lafortune, qui voulait avoir des explications avant d'identifier les fermiers avec le "Bulletin des Agriculteurs", justifie en tous points l'opposition du ministre de l'Agriculture à la vente de l'organe de la Coopérative.

Ni M. Ponton, ni son associé, M. Aug. Trudel, n'ont osé, en aucun temps, justifier les intrigues indignes qui ont abouti à la vente de notre journal, qu'ils voulaient s'approprier pour faire de la politique.

Ce n'est que trois ans plus tard, que l'on a imaginé cette prétendue approbation du ministre de l'Agriculture, et c'est après un aussi long délai, que l'on a fait signer aux anciens directeurs, muets jusqu'alors en dépit d'une réprobation officielle de leurs actes, les affidavits que M. Ponton rappelle. Contentons-nous de dire que les signataires sont les mêmes personnages qui, trois ans auparavant, non seulement vendaient, sans aucune raison valable, le journal que la Coopérative avait fondé et dont elle avait absolument besoin dans la poursuite de ses opérations, mais engageaient en plus notre société à ne pas avoir d'autre organe pendant cinq ans. Les pauvres gens qui ont consenti ce marché de dupes ont pu être de bonne foi. Mais leurs déclarations, vieilles de trois ans, quelle que soit leur honnêteté personnelle, ne nous surprennent pas quand on réfléchit à l'emprise qu'ils ont inconsciemment subie de la part des intrigants qui ont réussi à leur faire consentir un pareil marché, où les intérêts de leur société étaient lamentablement sacrifiés.

La Coopérative a, en effet, subi un tort incalculable par suite de cette vente et de l'obligation où elle s'est trouvée de ne pas avoir de journal à sa disposition. On en a profité pour l'attaquer déloyalement, on l'a dépréciée malhonnêtement et à jet continu, on a empêché quantité de cultivateurs d'en faire partie et de lui expédier leurs produits, et cette campagne, qui dure depuis 1921, a eu une répercussion malheureuse sur l'agriculture et sur la coopération.

Et c'est pour essayer de masquer cette trahison organisée contre la coopération que l'on a tenté, trois ans après coup, d'y associer le ministre de l'Agriculture. C'est un mensonge que M. Ponton colporte parce qu'il n'a aucune justification raisonnable à offrir de ses actes. Son admission au Dr Lafortune en est une preuve accablante.

L'article du "Soleil", que nous signalons à nos lecteurs, est une cinquième réponse à M. Ponton. Il touche à certains incidents piquants inconnus du public jusqu'à présent. Il dévoile surtout un audacieux projet d'émission de débentures pour \$50,000.00 qu'on se proposait de vendre aux Fermiers-Unis. M. le Dr Lafortune, et les directeurs de cette association, ont sagement conclu qu'ils n'avaient rien à gagner en continuant leurs relations avec la compromettante société Trudel-Ponton, et ces derniers ont dû se retirer.

Il y en aurait long à dire sur ce point. Mais nous abrégeons pour l'instant. Si nous sommes sortis de notre réserve ordinaire, c'est surtout pour démentir l'assertion de M. Ponton et pour protester contre cette méprisante tentative d'excuser des actes répréhensibles qu'on est incapable de défendre derrière une prétendue approbation de M. Caron. Les relations du ministre avec la société ont constamment été empreintes de droiture et elles ont été faites au grand jour. Dans l'exercice de ses fonctions officielles, le ministre n'a à son débit aucun acte qui ait pu, en aucun temps, l'obliger d'admettre piteusement, en guise d'explications, "qu'il y avait dans certaines transactions des faits difficilement explicables."

(Suite à la page 163)

11

11

11